

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00140 Numéro SIREN : 380 565 416 Nom ou dénomination : A.E.F.I. AUTOMATISATION ET FERMETURES INDUSTRIELLES

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt 7595



Drop date of service

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

A ne remplir que sur les exemplaires en continu

H

associé(e) même

Pay Per Month: \$1,015.00 per month

Illustration des litres

1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 26

2.2.2. Ajustement des résidus répartis

1

Non-streptococcal bacterial meningitis in children in England, Wales, and

Poly-Test

Somme versée au cours de la période retenue pour l'assurance d'un assuré social, à chaque versement d'un ou non, désigné par l'attribut **tranchement**, engendrant des indemnités, remboursements, prestations de frais ou autres rémunérations liées au risque dans la période.

L'ARRETORE NON PUÒ
 ESSERE IL MIO PADRE
 IL MIO PADRE NON PUÒ
 ESSERE IL MIO PADRE
 IL MIO PADRE NON PUÒ
 ESSERE IL MIO PADRE

CD

CONTE
1981

References

	Montant des sommes
	de la table de renseignements
	et mention de déplacement

à titre de frais professionnels
pour les années suivantes des
départements 1953

[illegible]

estudiants d'estranger a partir

Désignation de l'entreprise : A E F I			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12								
Adresse de l'entreprise : ZA DES ALOUETTES			Durée de l'exercice précédent * 12								
Numéro SIRET * 3 8 0 5 6 5 4 1 6 0 0 0 2 7			Néant ☐ *								
			Exercice N, clos le 31122018		N-1 31122017						
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3						
					Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC							
		Frais de développement *	CX	CQ							
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 067	1 067					
		Fonds commercial (1)	AH	AI	9 147	9 147					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK							
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO							
		Constructions	AP	AQ							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 607	6 607					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	63 432	62 051	1 380	8 239			
		Immobilisations en cours	AV	AW							
		Avances et acomptes	AX	AY							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT							
		Autres participations	CU	CV							
		Créances rattachées à des participations	BB	BC							
		Autres titres immobilisés	BD	BE							
		Prêts	BF	BG							
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 287	4 287	4 287				
TOTAL (II)			BJ	BK	84 540	69 725	14 815	21 673			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM							
		En cours de production de biens	BN	BO							
		En cours de production de services	BP	BQ							
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS							
	CREANCES	Marchandises	BT	BU	46 074	46 074	46 870				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW							
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	158 343	158 343	192 076				
		Autres créances (3)	BZ	CA	219 479	219 479	177 204				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC							
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE							
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	43 344	43 344	57 808					
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI			7 046					
	TOTAL (III)	CJ	CK	467 241	467 241	481 003					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN									
TOTAL GENERAL (I à VI)			CO	1A	551 781	69 725	482 056	502 677			
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an : CR					
Clause de réserve de propriété : *			Immobiliations :			Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise A E F I		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 000)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 982	1 982
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	149 427	149 427
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	86 192	79 795
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	281 601
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	300	169
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	81 171	95 688
	Dettes fiscales et sociales	DY	98 036	104 708
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	20 947	26 908
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	200 455	227 473
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	482 056	502 677
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	200 455	227 473
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	300	169

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A E F I						Néant ☐ *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	154	FB		FC	154	(1 306)	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	1 222 022	FH		FI	1 222 022	1 419 086	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 222 176	FK		FL	1 222 176	1 417 780	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	7 317		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	11 154	765	
	Autres produits (1) (11)					FQ	212	349	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 240 858	1 418 894	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	255 025	421 006	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	796	(24 981)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	5 303	8 766	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	241 094	331 455	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 473	9 217	
	Salaires et traitements *					FY	418 779	382 978	
	Charges sociales (10)					FZ	196 307	185 870	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	6 859	6 764
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	132	270	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 131 768	1 321 345	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	109 090	97 549		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN		64	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP		64		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 357	3 736	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	2 357	3 736		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 357)	(3 672)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	106 734	93 877		

Désignation de l'entreprise A E F I				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			1 507
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			1 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	238		185
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	238		185
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(238)		1 322
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	20 304			15 404
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 240 858		1 420 465
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 154 666		1 340 670
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	86 192		79 795
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	11 154		765
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES				238			
REMBOURSEMENT SINISTRE							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise A E F I										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	10 214	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	6 607	KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	23 493	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	10 983	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	28 957	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
		Avances et acomptes				LK		LL		LM		
		TOTAL III				LN	70 039	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 287	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	4 287	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	84 540	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN				CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO				LV		LW	10 214	IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR			MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS			MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ		MK	6 607	ML		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU			MM		MN	23 493	MO		
		Matériel de transport	IV			MP		MQ	10 983	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW			MS		MT	28 957	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ		NA		NB		
		Avances et acomptes	NC			ND		NE		NF		
		TOTAL III	IY			NG		NH	70 039	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	4 287	2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	4 287	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	84 540	ØM

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **A E F I**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A E F I										Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 067	PF		PG		PH	1 067		
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	6 607	QA		QB		QC	6 607		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	22 586	QE	568	QF		QG	23 154		
	Matériel de transport		QH	10 983	QI		QJ		QK	10 983		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	21 624	QM	6 291	QN		QO	27 914		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	61 800	QV	6 859	QW		QX	68 658		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	62 867	ØP	6 859	ØQ		ØR	69 725		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW											
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *										
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP				SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A E F I							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A E F I										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4 287	UV	4 287	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	931		931						
	Autres créances clients	UX	157 412		157 412						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 664		2 664						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	8 759		8 759						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	133 887		133 887					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	74 170		74 170						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	382 110	VU	382 110	VV				
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	300		300						
	à plus d' 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	81 171		81 171						
Personnel et comptes rattachés		8C	28 927		28 927						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	47 784		47 784						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 188		4 188						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 137		17 137						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 947		20 947						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	200 455	VZ	200 455						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : A E F I						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122018			
I. REINTEGRATIONS								BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
								WA	86 192		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW	238	
	Amendes et pénalités		WJ	238		Charges financières (art.212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	20 304	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
								WR	106 734		
II. DEDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *								WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								XB		
	2A								I6		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								WZ		
	Majoration d'amortissement *								XA		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG			
								Y2	16 116		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2			
III. RESULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI	90 214		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	90 214		
								XO	0		

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2018

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise A E F I		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	41 858
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		 ligne W1 ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : A E F I										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	79 795		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	79 795						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	79 795		Report à nouveau	ZG							
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	79 795				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	59 052	152 113						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8) 52 231)				XQ	52 231	42 933						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 988	8 767						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	119 822	127 642						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	241 094	331 455						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 605	1 498						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	5 868	7 719						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 473	9 217						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	217 747	225 585						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	82 769	139 640						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2018) *				ØB	410 311							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL										
		Plus-values à 19% JM	Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO										
		Plus-values à 19% JP	Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : A E F I						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A E F I		Néant ☐				
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N - 1					
	N - 2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **A E F I**Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme N - 3						
subies au N - 4						
cours des N - 5						
dix exercices N - 6						
antérieurs N - 7						
(montants N - 8						
restant à N - 9						
déduire à la N - 10						
clôture du						
dernier						
exercice)						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A E F I					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A E F I		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	11	
dont apprentis	YF	2	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 222 176	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	11 154	
TOTAL 1	OX	1 233 330	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	212	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	7 317	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	7 529	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	282 501	
Variation négative des stocks	OQ	796	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	166 691	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	132	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	450 120	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	790 738
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	790 738	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 233 330	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/3 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 38056541600027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A E F I

ADRESSE (voie) ZA DES ALOUETTES

10 16 RUE DES ALOUETTES

CODE POSTAL 95600

VILLE EAUBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LECHOPIER Prénom(s) ERIC

Nom marital % de détention 49,96 Nb de parts ou actions 1 249

Naissance : Date 13111967 N° département 95 Commune BEAUMONT SUR OISE Pays FRANCE

Adresse : N° 20 Voie RUE DE LUZARCHES

Code postal 95270 Commune SEUGY Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique CARIOU Prénom(s) AGNES

Nom marital BOCQUET % de détention 20,40 Nb de parts ou actions 510

Naissance : Date 29061969 N° département 93 Commune PAVILLONS SOUS BOIS Pays FRANCE

Adresse : N° 6 Voie RUE MUS CELLA

Code postal 95570 Commune MOIS SELLES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/3 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 38056541600027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AEFI

ADRESSE (voie) ZA DES ALOUETTES

10 16 RUE DES ALOUETTES

CODE POSTAL 95600

VILLE EAUBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NOIROT Prénom(s) JEAN PIERRE

Nom marital % de détention 20,36 Nb de parts ou actions 509

Naissance : Date 05031945 N° département 89 Commune ACCOLAY Pays FRANCE

Adresse : N° 15 Voie AVENUE ALEXANDRE MARTIN

Code postal 95230 Commune SOISY SOUS MONTMORENCY Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique ARNAUDET Prénom(s) JEAN PIERRE

Nom marital % de détention 6,00 Nb de parts ou actions 150

Naissance : Date 22081947 N° département 54 Commune PONT A MOUSSON Pays FRANCE

Adresse : N° 9 Voie RUE GEORGES BRIAND

Code postal 16100 Commune COGNAC Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

3/3 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 38056541600027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AEF I

ADRESSE (voie)

ZA DES ALOUETTES

10 16 RUE DES ALOUETTES

CODE POSTAL

95600

VILLE

EAUBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

2 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DOUSSOUS Prénom(s) MARCEL

Nom marital % de détention 3,28 Nb de parts ou actions 82

Naissance : Date 03041959 N° département 95 Commune ASNIERES SUR OISE Pays FRANCE

Adresse : N° 54 Voie RUE DES BONNETS

Code postal 95270 Commune CHAUMONTEL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 38056541600027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE AEF

ADRESSE (voie) ZA DES ALOUETTES

10 16 RUE DES ALOUETTES

CODE POSTAL 95600

VILLE

EAUBONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Au titre de

95600 EAUBONNE

N° Siret de l'établissement principal : 38056541600027

Activité : **PORTAILS ET FERMETURES AUT** Code activité : **3320C**

Déclarant Nom du signataire **LECHOPIER ERIC**

Qualité du signataire **PRESIDENT**

A EAUBONNE

Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012018** au **31122018**

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALAIRES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALAIRES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2019)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2018

Au titre de l'année civile 2017

Néant

Dénomination de l'entreprise	A E F I	N° Siren : 380565416
Adresse	ZA DES ALOUETTES	95600 EAUBONNE

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐

PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

Crédit d'impôt

Montant

II - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DE L'EXERCICE

CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	16 116

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

hors DOM

situé dans les DOM

dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt

268 595

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

III - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOSIT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **A E F I** relatifs à l'exercice du **01/01/2018** au **31/12/2018**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 482 056 euros

Chiffre d'affaires : 1 222 176 euros

Résultat net comptable : 86 192 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ENNERY

Le 04/06/2019

Signature

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **482 056** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 240 858** euros
 - un total charges de **1 154 666** euros
 - dégage un résultat de **86 192** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2018**
- finit le **31/12/2018**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **A E F I** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

du 13 Juin 2019

RAPPORT SPECIAL DU PDG (Article 50 de la loi du 24 Juillet 1966)

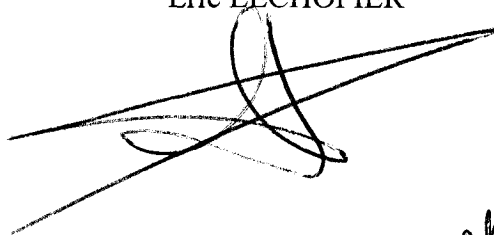
Conformément à la décision des actionnaires, la rémunération de Monsieur LECHOPIER Eric, PDG est fixée à 74 372 euros et celles des autres actionnaires, à savoir Mme BOCQUET Agnès à 67 345 euros et Monsieur DOUSSOUS Marcel à 35 341 euros.

Conformément à la loi, chacune des conventions exposées dans ce rapport est soumises à votre approbation ; les actionnaires intéressés ne prenant pas part au vote.

Il n'a pas été signé d'autres conventions que celles mentionnées ci-dessus au cours de l'exercice.

Le PDG

Eric LECHOPIER

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.Four small, distinct handwritten marks or signatures in black ink, located in the bottom right corner of the page. They appear to be initials or short signatures.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 JUIN 2019

RAPPORT DU PDG SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

Vous allez être réunis en assemblée générale afin de pouvoir examiner les comptes de l'exercice clos au 31.12.2018 et éventuellement de les approuver.

Le présent rapport a pour objet de vous apporter les précisions nécessaires pour vous permettre de vous prononcer en connaissance de cause et pour vous rendre compte de l'activité de notre société pendant l'exercice.

Les documents comptables ont été établis conformément aux lois en vigueur et la permanence des méthodes comptables a été maintenue.

Notre chiffre d'affaires hors taxes a été de 1 222 176 euros, en baisse par rapport à celui de l'exercice précédent.

Constat :

La baisse de notre chiffre d'affaires est liée en partie à une perte de contrats.

Travaux réalisés au cours de l'année 2018 :

- . Achats outillages.
- . Distribution de primes aux salariés de l'entreprise PEE.
- . Objets publicitaires.
- . Achat de cadeaux publicitaires.
- . Marquage de nouveaux véhicules plus équipements.

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner of the page. There are three distinct marks: a large, stylized signature, a smaller signature, and some initials.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 JUIN 2019

PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture des rapports du PDG, les actionnaires approuvent les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils leurs sont présentés et faisant apparaître un bénéfice de 86 192 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice est affecté comme suit :

86 192 euros en distribution de dividendes selon actions.

Au cours des derniers exercices, il a été distribué des dividendes.

TROISIEME RESOLUTION

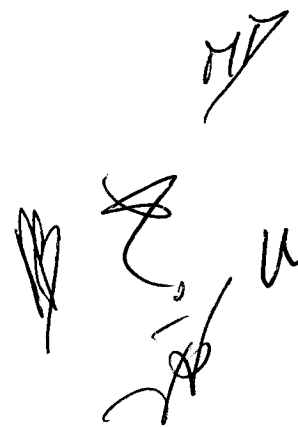
Les actionnaires approuvent les conventions consignées dans le rapport spécial du PDG, en particulier la rémunération de Monsieur LECHOPIER pour 74372 euros, Madame BOCQUET pour 67345 euros et Monsieur DOUSSOUS pour 35341 euros .

QUATRIEME RESOLUTION

La rémunération du PDG est fixée à 4500 euros Net par mois , étant entendu qu'à ces sommes peuvent s'ajouter les primes habituellement versées aux autres membres du personnel. Il en va de même pour les autres associés pour lesquels leur rémunération est maintenue.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus au PDG pour sa gestion durant l'exercice.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 JUIN 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix neuf, le treize Juin , à 17h00 , les actionnaires de la SAS, société à actions simplifiées au capital de 40000 euros, divisé en 2500 actions de 18 euros chacune, dont le siège social est Eaubonne, se sont réunis en assemblée générale au siège sur convocation du PDG.

L'assemblée est présidée par Monsieur LECHOPIER associé PDG qui déclare posséder personnellement 1249 actions.

Monsieur LECHOPIER constate la présence de :

Madame BOCQUET	510 actions
Monsieur NOIROT	509 actions
Monsieur DOUSSOUS	82 actions
Monsieur ARNAUDET	150 actions

TOTAL	2500 ACTIONS
-------	--------------

Monsieur le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer, la totalité des actions étant présente.

Il dépose sur le bureau les documents suivants afin de permettre à l'assemblée d'en prendre connaissance :

- Double des convocations
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Les rapports du PDG sur l'exercice
- Le projet des résolutions

Monsieur LECHOPIER déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration



Ensuite, le PDG parle de l'ordre du jour :

- Lecture des rapports du PDG sur l'exercice 2018
- Approbation des comptes et des conventions visées à l'article 50 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus du PDG ;
- Questions diverses.

Il est donné lecture des rapports du PDG, puis les débats sont ouverts. Un échange de vues intervient entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le PDG met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Après lecture des rapports du PDG, les actionnaires approuvent les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils leur sont présentés et faisant apparaître un bénéfice de 86192 euros.

Adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Le bénéfice est affecté comme suit :
86192 euros en distribution de dividendes

Détail :

DIVIDENDES A DISTRIBUER	Net	60 335,00€
PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE -		25 857,00€

TOTAL DES BENEFICES		86 192,00€ net

Adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Les actionnaires approuvent les conventions consignées dans le rapport spécial du PDG, en particulier la rémunération de M. LECHOPIER pour 74 372 euros, Mme BOCQUET pour 67 345 euros, M. DOUSSOUS pour 35 341 euros.

Adoptée à l'unanimité

Les actionnaires concernés ne prenant pas part au vote



QUATRIEME RESOLUTION :

La rémunération du PDG est fixée à 4500.00 euros net , étant entendu qu'à ces sommes peuvent s'ajouter les primes habituellement versées aux autres membres du personnel. Il en va de même pour les autres actionnaires dont la rémunération est maintenue.
Adoptée à l'unanimité.

Les actionnaires concernés ne prenant pas part au vote

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne quitus au PDG pour sa gestion durant l'exercice.
Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are four distinct marks: a signature that appears to be 'J. B.', a signature that appears to be 'A.', and two other initials or signatures, one of which is a simple 'h'.

PROCES VERBAL

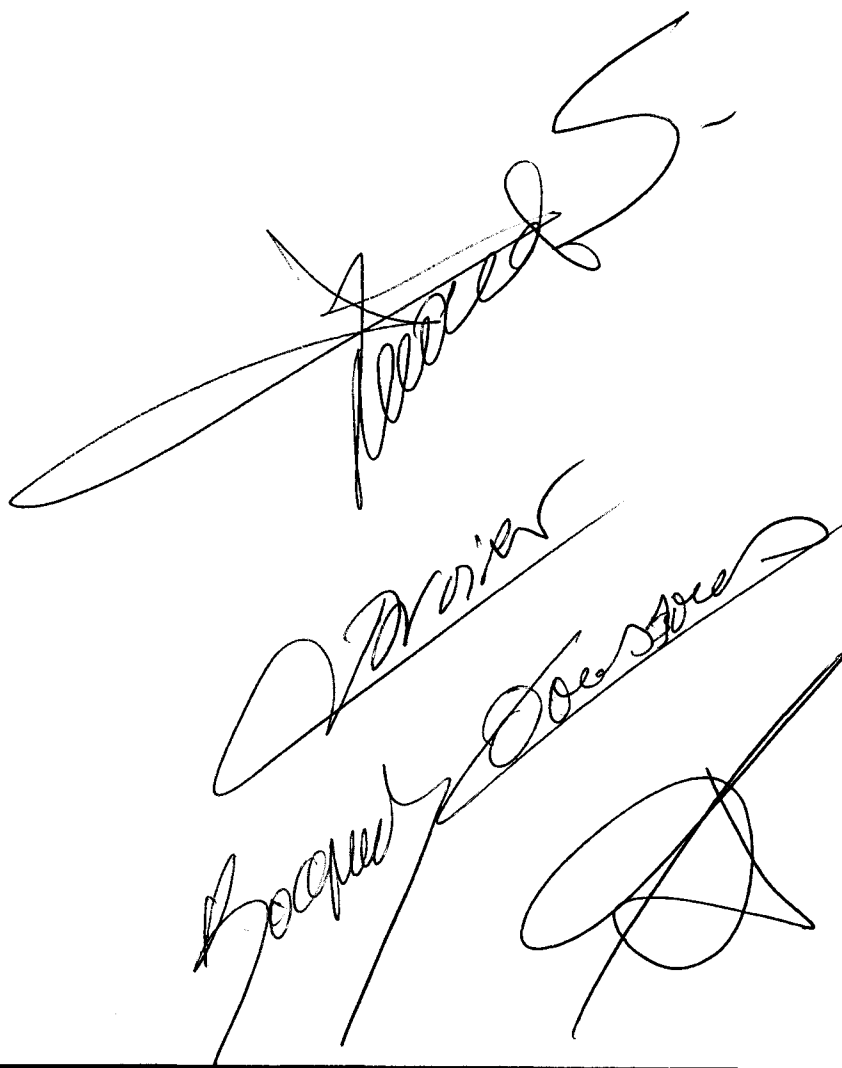
DEUXIEME RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

Le bénéfice est affecté comme suit :
86 192 euros en distribution de dividendes.
0 euros en report à nouveau.

Au cours des 3 derniers exercices, il a été distribué des dividendes.

Adoptée à l'unanimité



Handwritten signatures and initials, including a large signature at the top and several others below it, some crossed out with diagonal lines.

